

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** qui se tiendra en l'Hôtel de Ville, second étage, Salle de Conseil, **le jeudi 22 novembre 2018 à 19h00**, afin de débattre sur les questions portées à l'Ordre du Jour suivant :

INTERCOMMUNALITE

- 1 Mutualisation du Logiciel ELISE

POLITIQUE DE LA VILLE

- 2 Charte entreprises et quartiers Pasteur / Foch
- 3 Subventions pour appels à projets « chantiers participatifs 2018 »
- 4 Convention de partenariat entre RTE, ENEDIS et la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation d'une fresque participative

RESSOURCES HUMAINES

- 5 Création d'emploi au tableau des effectifs

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 6 Convention entre la Ville d'Hazebrouck et l'ASESC pour la restauration du clocher de l'église du Sacré Cœur
- 7 Convention d'occupation entre la Ville d'Hazebrouck et l'Association « Les Amis de Baden Powell »
- 8 Incorporation rue du château de l'Hoflandt (délibération du 28 Juin 2018 rectifiée)

STATIONNEMENT

- 9 Extension de la Zone Bleue

FINANCES

- 10 Régie de Recettes « Droits de place sur Marchés et Foires » Décharge de responsabilité et remise gracieuses suite au déficit
- 11 Subventions aux Associations
- 12 Subventions aux Associations (équipements)
- 13 Subventions pour la participation aux sorties scolaires
- 14 Commune d'Hazebrouck : Décision modificative n°3
- 15 Commune d'Hazebrouck : Créances Irrécouvrables
- 16 Commune d'Hazebrouck : Créances Eteintes
- 17 Régie des eaux et Assainissement : Créances Irrécouvrables
- 18 Régie des eaux et Assainissement : Créances Eteintes

RECENSEMENT

- 19 Principe de rémunération des agents recenseurs - année 2019

MARCHES PUBLICS

- 20 Marché n°018AC016 : Achat de Fournitures ou Matériels nécessaires aux interventions en Régie de la Ville d'Hazebrouck en 6 Lots

CULTURE

- 21 Renouvellement de la convention liant le Centre André Malraux et la Commune d'Hazebrouck

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Il sera rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mairie d'HAZEBROUCK, le 8 novembre 2018



LE MAIRE,

Bernard DEBAECKER